

Commune de SORT en CHALOSSE
COMPTE-RENDU DE SÉANCE
Du 14 janvier 2019 à 20H30

Membres du Conseil Municipal : 13

En exercice =13

Présents : 13

Excusés : 0

Date de la convocation : **8 janvier 2019.**

Présents : Jean Pierre Lahourcade, Pascal Bernadet, Françoise Mayet, Michel Tortigue, Cathy Dugrand, Laurence Bijard-Durruty, Thierry Capou, Bernard Crampette, Sabine Labarbe, Vincent Marquet, Christian Pierre, Christophe Proust, Fabienne Vieira.

Excusés :,

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

SAFER :

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal que la SAFER, société d'aménagement foncier et établissement rural, est une société anonyme, sans but lucratif, jouant un rôle majeur dans l'aménagement du territoire rural, en cohérence avec les politiques locales et l'intérêt général. Elle a un rôle de conseil, d'aménagement et de rationalisation des propriétés.

La mairie a été informée d'une vente de biens sur la commune Route de Sortbieilh et souhaite se positionner sur la parcelle B 39 d'une superficie de 68 ares, pour une valeur de 1170 €.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

Monsieur le maire se charge d'en informer la SAFER.

Acquisition Bois :

Monsieur Pascal Bernadet explique au conseil municipal que trois parcelles enclavées ont été repérées au milieu de la Forêt communale.

Suite à une rencontre avec l'ONF, les parcelles ont été estimées, en valeur bois sur pieds, comme suit :

F 708 : 1000 €

F 710 : 500€

F 770 : 300 €.

Monsieur Pascal Bernadet propose de rencontrer les propriétaires afin de faire une proposition d'achat par la commune. Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

Coupes de bois : état d'assiette 2019 :

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2019 présenté par l'Office National des Forêts, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, l'inscription à l'état d'assiette 2019 des parcelles et coupes suivantes :

- Coupes prévues au programme d'assiette 2019 selon l'aménagement
 - Parcelles : 5 – coupes de régénération – surface : 4,58 hectares
 - Parcelle 2 : coupe de relevé de couvert sur une surface de 4,08 hectares
- L'ajournement et le report à une date ultérieure des coupes prévues dans les parcelles suivantes :
 - Parcelles : 2 – type de coupe : ensemencement – surface : 4,08 hectares – report année 2020.
- que toutes les coupes inscrites l'Etat d'Assiette 2019 seront mises en vente par l'Office National des Forêts en bois façonné et en bois énergie.

Commune de SORT en CHALOSSE
COMPTE-RENDU DE SÉANCE
Du 14 janvier 2019 à 20H30

Demande de subvention DETR 2019 :

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre du projet ENIR, écoles numériques Innovantes et Ruralité, un devis a été demandé à la société Computerun, pour des équipements informatiques dont le cout s'élève à 5307 € HT.

Il rappelle que l'Education Nationale apporte une aide financière à hauteur de 50 % de cette dépense.

Il expose que ce projet est éligible à la DETR 2019 et, qu'à ce titre, il convient de faire une demande de subvention à hauteur de 30 % de la dépense HT.

Commissions :

Cimetière :

Monsieur Vincent Marquet explique au conseil municipal que la liste des concessions perpétuelles ou à terme échu, en état d'abandon, a été réalisée.

7 concessions à terme échu, c'est-à-dire de plus de 30 ans, en état d'abandon, ont été repérées.

7 concessions perpétuelles en état d'abandon ont été repérées.

Monsieur Vincent Marquet a demandé plusieurs devis. Le montant, pour la réalisation des travaux, comprenant destruction et évacuation des matériaux, réduction de corps, fourniture d'une plaque d'identification et nivellement de la fosse, s'élève à 1000 € par concession.

Bâtiments :

Monsieur Pascal Bernadet explique au conseil municipal que la commission est allée visitée la maison de Monsieur Lacaze pour faire un état des lieux sur le bâtiment et sur le mobilier.

Divers :

Demande d'un administré :

Un administré a demandé à la mairie la possibilité d'acquérir la partie du Chemin de Pizan longeant sa propriété. Monsieur le maire propose d'organiser une rencontre sur site entre le pétitionnaire, et les propriétaires des parcelles adjacentes.

SYDEC :

Monsieur Christophe Proust explique au conseil municipal le projet d'éclairage de la Banère.

Le projet est de remplacer 3 candélabres le long du cheminement, la mise en valeur des arbres par des faisceaux lumineux de type LED. Le cout de ce projet sera inférieur à celui du projet initial

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.